

**Le cinquième Sommet national des femmes autochtones
Renforcer l'autonomie des femmes autochtones maintenant et pour
l'avenir**

Les points de vue des femmes de la Nation métisse

Introduction

L'organisme collectif Les Femmes Michif Otipemisiwak (FMO), connu aussi sous le nom anglais de « Women of the Métis Nation », représente les femmes métisses des organisations membres de la Nation métisse et est officiellement chargé d'un mandat par le Ralliement national des Métis. L'organisme FMO est le seul organisme représentatif reconnu habilité à parler au nom des femmes métisses. Voici les objectifs de l'organisme :

- contribuer efficacement à influencer les politiques publiques et la prise de décisions en ce qui a trait aux préoccupations et aux aspirations des femmes métisses à tous les ordres des gouvernements autochtone et canadien;
- maintenir le caractère distinct de la culture et l'identité culturelle des femmes métisses;
- favoriser l'acquisition et le développement de capacités solides en matière de leadership, et accroître les compétences et les talents individuels et collectifs afin de permettre aux femmes métisses de jouer un rôle central au sein de leurs propres communautés;
- entreprendre des projets visant à améliorer les conditions socioéconomiques des communautés métisses.

Selon l'Enquête auprès des ménages de 2011, quelque 400 000 Métis vivent dans les provinces où siège le Ralliement national des Métis (de l'Ontario à la Colombie Britannique). Cela représente environ un tiers de la population autochtone du Canada. L'Ouest canadien et l'Ontario hébergent 85 % de la population métisse. Un quart des Métis habitent dans quatre grandes villes de l'Ouest : Winnipeg (46 325), Edmonton (31 780), Vancouver (18 485) et Calgary (17 040).

Par rapport aux femmes non autochtones, les femmes métisses étaient moins susceptibles d'être mariées légalement et plus susceptibles d'être des chefs de famille monoparentale et d'avoir plus d'enfants. En 2006, 35 % des femmes métisses étaient mariées légalement, comparativement à 47 % des femmes non autochtones. De plus, 14 % des femmes métisses étaient des chefs de famille monoparentale, comparativement à 8 % des femmes non autochtones. De 1996 à 2001, le taux de fécondité des femmes métisses était de 2,2 comparativement à 1,5 pour l'ensemble des Canadiennes. Le renforcement de l'autonomie et l'apport d'un soutien efficace sont importants pour aider les femmes métisses à vivre les périodes de transitions de l'existence.

Des trois groupes autochtones, les femmes métisses étaient les plus

susceptibles d'habiter dans des régions rurales. En 2006, 28 % des Métisses et 12 % des femmes des Premières Nations habitaient dans des régions rurales (mis à part les réserves), comparativement à 18 % des femmes non autochtones. Cela représente pour les femmes métisses un défi particulier à relever pour avoir accès aux possibilités, comparativement aux autres femmes autochtones et aux femmes non autochtones.

Les femmes de la Nation métisse sont heureuses de pouvoir faire connaître leur point de vue sur :

- le renforcement de l'autonomie des femmes dans les périodes de transition de l'existence;
- l'accès aux possibilités;
- l'élaboration d'une approche adaptée à la culture et portant sur l'égalité des sexes visant à mettre en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- la réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).

L'organisme FMO est aussi désireux de collaborer avec d'autres ordres de gouvernement, des groupes de femmes autochtones et le grand public afin de trouver des solutions aux problèmes qui touchent la vie des femmes et des filles métisses et autres autochtones, et de leurs familles. L'organisme FMO s'efforce de trouver des moyens d'habiliter les femmes, les filles et les aînées métisses à faire connaître leurs expériences et leurs solutions.

- **Le renforcement de l'autonomie des femmes métisses dans les périodes de transition de l'existence**

L'organisme FMO croit en l'utilité d'une approche globale et coordonnée pour répondre aux conditions sociales, culturelles et économiques propres aux femmes et aux filles métisses. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par les femmes métisses pour élever leurs familles et nous accordons de la valeur à l'expérience acquise et à la sagesse qui découlent de ce rôle. L'organisme FMO croit que cela nécessite, de la part de tous les ordres de gouvernement, de collaborer avec la Nation métisse afin de reconnaître les droits, les intérêts et les compétences des instances dirigeantes des Métis, et de transférer ou de déléguer aux Métis la responsabilité des programmes et des services culturels, sociaux et économiques.

Il n'existe pas de solution unique pour les autochtones canadiens. Les

femmes métisses sont distinctes des femmes inuites et des Premières Nations. Nous avons des approches politiques et organisationnelles distinctes. Nos conditions de vie sont différentes. Même si bon nombre de nos femmes ont en commun les mêmes niveaux de pauvreté, leurs conditions découlent de facteurs socioéconomiques distincts et ont été façonnées par une longue tradition de nonreconnaissance de la part des administrations fédérales, provinciales et municipales.

Les femmes métisses ont participé aux processus démocratiques qui constituent les structures de gouvernance de la Nation métisse, y compris le Ralliement national des Métis et ses organisations membres de l'Ontario et de la Colombie Britannique. Les femmes métisses constituent environ 50 % des dirigeants élus au sein de la Nation métisse. Notre participation sans précédent a été nécessaire en raison de l'ampleur et de l'étendue de la lutte pour le maintien de l'existence de la Nation métisse au Canada. Des affaires récentes portées devant la Cour suprême ont mis en évidence la lutte que nous avons dû mener, et cela même si nos droits ont été inscrits dans la Constitution en 1982. Nous avons dû participer au débat parce que nous devons faire front commun comme peuple.

Cela dit, le renforcement de l'autonomie politique des femmes métisses au sein de la Nation métisse ne se traduit pas toujours par un statut égal sur le plan socioéconomique. Il existe d'importants écarts socioéconomiques entre les femmes et les hommes métis. Bon nombre de ces écarts peuvent être attribués à des facteurs sociaux et systémiques plus profonds découlant du système économique canadien, ainsi que du traitement réservé historiquement aux femmes au Canada et en Amérique du Nord. Les femmes métisses participent aux processus politiques dominants, mais leur représentation dans tous les autres processus citoyens est largement inférieure à la représentation moyenne des femmes canadiennes.

Le statut socioéconomique des femmes métisses est particulier, ce qui nécessite des solutions conçues spécialement pour les Métis. Les systèmes d'aide actuels, lorsqu'ils existent, ne ciblent pas suffisamment ces conditions. Les services de garde d'enfants en constituent un bon exemple. Le gouvernement du Canada reconnaît que les Métis ont besoin de mesures d'aide à l'emploi et à la formation et, pour l'essentiel, il a transféré la responsabilité de ces programmes aux Métis. Toutefois, contrairement aux Premières Nations et aux Inuits, les Métis se voient refuser l'accès aux services de garderie dans le cadre du programme, et ce refus a une incidence disproportionnée sur le grand nombre de mères monoparentales métisses. Par ailleurs, le gouvernement fournit une aide directe à l'emploi et à la formation aux femmes des Premières Nations par l'intermédiaire de

l'Association des femmes autochtones du Canada, alors que les femmes métisses se voient refuser un financement similaire.

Le nouveau gouvernement Trudeau a accordé la priorité à la résolution des questions autochtones et annoncé la création d'un forum bilatéral permanent de la Nation métisse afin de résoudre les questions prioritaires de compétence partagée. Le forum comprend les premiers ministres et les ministres chargés des champs de compétence concernant les Autochtones. C'est un pas dans la bonne direction. Il sera essentiel d'aborder les déterminants sociaux de la santé afin de combler l'écart entre les Métis et les autres Canadiens. Compte tenu de l'interprétation actuelle des attributions du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux citoyens métis, les programmes fédéraux destinés aux Autochtones dans des domaines tels que l'emploi et la formation, le logement, le développement économique, l'éducation, la culture et la santé doivent être étendus à la Nation métisse.

Le nouveau forum doit aborder les préjugés sexistes et culturels dans les initiatives nationales de programmes et de services en vigueur, comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones, qui refuse actuellement les programmes aux femmes métisses et les services de garde à la Nation métisse. Bien entendu, une telle lacune dans notre système d'emploi et de formation rend impossible une approche holistique ou la fourniture de services complets. Dans un domaine connexe, la nouvelle stratégie d'apprentissage préscolaire qui doit être élaborée cette année doit utiliser une approche fondée sur les distinctions qui reconnaît et aborde les conditions spécifiques des familles métisses. La nouvelle stratégie doit aussi prendre en compte l'aide aux études postsecondaires pour les Métis.

Le logement est un autre domaine problématique pour les femmes métisses. Cela fait des décennies que le gouvernement fédéral a transféré la responsabilité du logement aux provinces. Au Manitoba, cela signifie qu'aucune maison n'a été construite dans un village métis depuis 1992. Le logement est crucial pour la santé et le bien-être des familles, y compris les familles métisses; pourtant, le gouvernement fédéral a renoncé à sa volonté de résoudre cet enjeu et aux outils nécessaires pour y parvenir. Dans le cadre de l'arrêt *Daniels*, la Cour suprême a fait disparaître le dernier argument invoqué par le gouvernement fédéral pour nier sa responsabilité en ce qui a trait au logement des Métis (et à d'autres champs de compétence). Nous espérons que la nouvelle Stratégie nationale en matière de logement inclura une stratégie du logement qui tiendra compte des différences entre les sexes pour la Nation métisse. Nous espérons également que le gouvernement élaborera des stratégies propres à la Nation métisse dans le

cadre des stratégies de réduction de la pauvreté et des nouvelles initiatives de lutte contre l'itinérance.

Un autre domaine où la participation des Métis fait cruellement défaut est celui des services à l'enfant et à la famille. Actuellement, la Manitoba Métis Federation (Fédération des Métis du Manitoba) est le seul fournisseur métis de services à l'enfance et à la famille au Canada. On aurait pu penser qu'une approche holistique concernant la fourniture de ce service inclurait la participation des personnes les plus directement touchées par ce service.

Enfin, aucune discussion sur le renforcement de l'autonomie des femmes métisses ne peut avoir lieu sans qu'on aborde l'état de santé et les besoins spécifiques des femmes et des filles métisses. Même si notre peuple a réalisé des progrès constants en matière économique et sociale dans bien des domaines, les conditions sanitaires constituent un sujet de vive préoccupation. La rapidité des changements socioculturels, environnementaux et liés aux habitudes de vie observée dans la population métisse durant le dernier demi-siècle a eu d'énormes répercussions sur notre santé et a contribué de façon importante à la hausse du taux de maladies chroniques. Selon Statistique Canada, le moins bon état de santé autodéclaré chez les Métis était en partie attribuable à cette hausse. Environ 55 % des Métis ont déclaré avoir reçu un diagnostic pour un ou plusieurs problèmes de santé chroniques, comparativement à seulement 48 % chez les nonAutochtones.

Pour ce qui est de l'accès aux soins de santé, les Métis ont été négligés dans une large mesure par les systèmes de santé autochtone et non autochtone. Les membres des Premières Nations et les Inuits ont accès à certains de leurs programmes par l'intermédiaire de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits, à Santé Canada. Cette direction générale n'a pas le mandat de travailler auprès des Métis. Ces derniers ont accès à la plupart de leurs services de santé par l'intermédiaire des gouvernements provinciaux. Par conséquent, les Métis n'ont pas accès à des programmes comparables ou uniformes au sein de la Nation métisse, car les provinces offrent chacune des programmes et des services distincts. En outre, la majorité des programmes de santé auxquels les Métis ont accès, qu'ils soient offerts par le gouvernement fédéral ou les provinces, sont panautochtones et ne sont pas conçus pour répondre à la réalité ou aux besoins spécifiques des Métis. Il en résulte des programmes insensibles aux besoins et mal conçus qui n'améliorent pas l'état de santé des Métis.

Il pourrait être utile de comprendre la manière dont les Métis interprètent la

santé ou le bien-être afin de mettre en place un cadre stratégique qui cible plus efficacement les programmes et les services offerts aux personnes et aux communautés métisses. On a effectué des recherches sur les convictions et les principes clés des Métis en lien avec l'élaboration d'un cadre stratégique en matière de santé propre aux Métis. Les principes culturels suivants ont été couramment relevés dans les revues de la littérature et les consultations : holistique, interdépendant et souple; axé sur le bien-être; et adapté à la réalité culturelle et au contexte.

- « Holistique » désigne l'utilisation d'une approche non individualiste. La santé et le bien-être peuvent inclure ceux de l'individu, de la famille, de la communauté, du quartier et de la nation, dans différents segments de la population : aînés, adultes, jeunes, enfants et bébés. Tout cadre des déterminants de la santé adapté aux Métis doit tenir compte de tous les segments de la société.
- « Interdépendant » désigne l'interaction entre toutes les variables. Aucune variable n'est statique et ne peut demeurer isolée.
- Par « Souple », on entend la malléabilité des déterminants ou des indicateurs. Ils doivent être en mesure de changer afin de refléter adéquatement la réalité des Métis. Par exemple, les variables caractéristiques de l'éducation seront insuffisantes si elles n'incluent pas aussi l'éducation informelle et l'apprentissage permanent.
- « Axé sur le bien-être » est un principe qu'on entend souvent dans les communautés autochtones et très souvent chez les Métis. La recherche est trop fréquemment axée sur les lacunes, omettant de tenir compte des progrès réalisés et des succès obtenus.
- « Adapté à la réalité culturelle et au contexte » est un principe qui tombe sous le sens. Tout déterminant utilisé doit être jugé pertinent pour les Métis et conforme à leurs besoins et à leurs priorités.
- D'autres éléments clés d'un cadre culturel métis sont l'autodétermination, la colonisation, la spiritualité, la terre, ainsi que la culture et la tradition.

Une participation accrue des Métis dans le domaine de la santé et du bien-être assurera l'adoption d'approches de la santé ancrées dans la réalité culturelle et axées sur le « bien-être holistique ». La mise en œuvre d'initiatives de promotion de la santé propres aux Métis permettra aux systèmes de santé actuels de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins croissants en matière de santé de la population métisse. Cette approche doit être fondée sur les distinctions et les relations de nation à nation. Les approches panautochtones seront inefficaces en ce qui a trait à la Nation métisse. Par conséquent, toutes les parties croient qu'un programme

prospectif de prévention et de promotion de la santé est en mesure d'apporter des changements transformateurs à long terme à l'état de santé des Métis. L'établissement d'un « cadre de promotion de la santé des Métis » novateur et prospectif, intégré dans les systèmes de santé canadiens actuels, constituera un exemple international éclatant de l'ingéniosité et de l'adaptabilité canadiennes. Les Métis s'efforcent d'obtenir la parité avec les services offerts aux Premières nations et aux Inuits, ainsi qu'avec les services accessibles aux autres Canadiens.

- **Un accès aux possibilités**

Au sein de la Nation métisse, les femmes sont moins susceptibles de participer à l'économie rémunérée et officielle. Elles se concentrent en grande partie dans des emplois et des secteurs précaires et peu payants, elles sont plus susceptibles de travailler à temps partiel, elles gagnent habituellement moins que les hommes pour le même travail et les mêmes niveaux de qualification, elles possèdent moins de biens, elles occupent moins de postes de gestion supérieure et de leadership, elles sont souvent victimes d'une discrimination flagrante et de préjugés implicites favorables aux hommes, et elles supportent une part disproportionnée du fardeau constitué par les travaux ménagers (familiaux) non rémunérés et les soins à la famille. Bon nombre d'entre elles ont dû quitter prématurément l'école pour élever leur famille, mais elles ont acquis plusieurs compétences et une expérience qui sont rarement reconnues.

À la suite de vastes consultations pancanadiennes, les femmes métisses ont souligné la nécessité d'admettre que bon nombre des femmes métisses qui ont quitté prématurément l'école ont acquis des aptitudes à la vie quotidienne et d'autres compétences qui doivent être reconnues. Elles ont aussi reconnu que bon nombre de ces femmes réussissaient par elles-mêmes et avaient beaucoup à offrir aux autres femmes qui cherchaient à lancer une entreprise ou à progresser autrement dans la vie. Dans le cadre de ces consultations sur le terrain, les femmes ont également souligné le besoin du perfectionnement en leadership et le rôle que chacune des organisations de femmes métisses peut jouer dans l'avancement de l'intérêt commun des femmes métisses.

Notre approche vise à défendre les intérêts professionnels des femmes en reconnaissant leurs acquis antérieurs et en leur offrant une formation en leadership et en sensibilisation afin qu'elles puissent surmonter certains des obstacles institutionnels présents dans bon nombre d'administrations

publiques et dans les organisations sociales en général. Les femmes métisses sont sousreprésentées, dans chaque province, dans les conseils d'administration des écoles et des hôpitaux, elles sont marginalisées dans les institutions politiques des ordres local, provincial et fédéral. Leur sousreprésentation au sein de ces institutions et des partis politiques signifie également qu'elles sont souvent moins appelées à siéger aux conseils d'administration et aux comités.

Même si certaines organisations de femmes métisses ont accès à un financement de capacités accru, bon nombre d'entre elles sont bénévoles. Par conséquent, on a recommandé que l'organisation nationale des femmes métisses prenne des mesures pour appuyer les organisations de femmes métisses à l'échelle régionale, tout en mettant l'accent sur le perfectionnement en leadership. L'organisme FMO soutient l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA), un outil qui aide les apprenants d'âge adulte à cerner, formuler et étayer les acquis pertinents qu'ils ont faits grâce à leur expérience personnelle et professionnelle, et à traduire ces acquis en unités au niveau collégial. L'organisme FMO souhaiterait élargir les initiatives de type ERA et sensibiliser davantage les femmes métisses aux possibilités de leadership dans les organisations publiques et de la société civile. Un second besoin consiste à fournir de l'aide aux organisations de femmes métisses à l'échelon provincial.

L'organisme FMO a l'intention d'utiliser une approche fondée sur les acquis obtenus par l'expérience, qui mettra l'accent sur le processus d'apprentissage proprement dit : présentation d'une expérience concrète, d'observations et de réflexions, formulation de concepts abstraits, et évaluation des connaissances acquises dans de nouvelles situations. Cette approche consistera à mettre l'accent sur l'autoefficacité en valorisant et en reconnaissant les acquis antérieurs. Elle visera à promouvoir la prévoyance en suscitant la confiance chez les femmes métisses afin de développer leur capacité de formuler clairement l'avenir auquel elles aspirent et leur capacité de l'atteindre. Elle sera axée sur l'importance de l'attitude à adopter dans le cadre du perfectionnement de leur potentiel de leadership.

Les femmes métisses ont joué un rôle important dans la renaissance de la Nation métisse au Canada. Les organisations membres du Ralliement national des Métis ont fait la preuve, sur le plan politique, que la parité hommes-femmes est possible. Même s'il y a toujours place à l'amélioration, la parité hommes-femmes est courante dans le système de gouvernance de la Nation métisse. Toutefois, la participation des femmes métisses aux institutions publiques non métisses est presque inexistante. Mis à part certains des conseils communautaires du Nord, les femmes métisses sont

sousreprésentées dans les conseils scolaires et les bureaux de santé, les conseils municipaux des grandes villes, et les assemblées législatives fédérale et provinciales. L'organisme FMO s'efforce de changer la situation en sensibilisant davantage les femmes métisses à la manière dont elles peuvent participer à ces institutions publiques.

L'organisme FMO appuie l'avancement d'une analyse des questions liées aux différences entre les sexes adaptée à la réalité culturelle dirigée par les femmes autochtones afin de s'assurer que les initiatives ne continuent pas d'avoir des répercussions négatives sur les femmes et les filles autochtones. Cela concerne la mise en œuvre, au Canada, de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. L'appui du gouvernement à la Déclaration et son engagement à la mettre en œuvre constituent un pas important dans le processus de réconciliation.

La Déclaration reconnaît que les peuples autochtones possèdent le droit à l'autodétermination et elle soutient que les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples. Elle reconnaît que des injustices ont été commises par le passé envers les peuples autochtones, y compris la Nation métisse. Elle reconnaît aussi que les peuples autochtones, y compris la Nation métisse, ont été dépouillés de leurs terres et que les gouvernements doivent remédier à cette situation.

L'article 46 de la Déclaration reconnaît aussi que les droits des peuples autochtones « sont garantis de la même façon à tous les autochtones, hommes et femmes. » Elle ajoute que des mesures spécifiques doivent être prises dans différents domaines socioéconomiques afin de répondre aux besoins particuliers des peuples autochtones, y compris les femmes, les jeunes, les aînés et les personnes ayant une incapacité. L'article 22 est un élément essentiel de la Déclaration; il exhorte les États à prendre « des mesures, en concertation avec les peuples autochtones, pour veiller à ce que les femmes et les enfants autochtones soient pleinement protégés contre toutes les formes de violence et de discrimination et bénéficient des garanties voulues. »

La Déclaration n'est pas un document dont la mise en œuvre est automatique et elle exige des États qu'ils élaborent des approches de mise en œuvre pour faire en sorte qu'ils respectent ses articles. L'appui officiel du ministre Bennett à la Déclaration, en mai 2016, a été bien accueilli par l'organisme FMO. Toutefois, il est nécessaire d'établir un plan précis sur la manière dont les États ont l'intention d'appliquer la Déclaration et de s'assurer qu'un point de vue lié aux différences entre les sexes est utilisé

pour l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre. Par conséquent, on doit effectuer un examen des lois et des politiques, ainsi que des pratiques décisionnelles du gouvernement dans plusieurs domaines essentiels.

L'organisme FMO croit qu'il doit y avoir une collaboration importante avec le gouvernement du Canada afin de préciser l'approche concernant la mise en œuvre et tout nouveau mécanisme gouvernemental susceptible d'être requis pour surveiller l'application de la Déclaration, y compris l'élaboration d'outils et de processus relatifs à l'analyse des questions liées aux différences entre les sexes adaptée à la réalité culturelle. Selon les mots d'Erin Wolski, quand vient le temps de s'occuper des femmes autochtones, les outils conventionnels d'analyse des questions liées aux différences entre les sexes ne suffisent pas toujours.

L'élaboration de l'analyse comparative entre les sexes adaptée sur le plan culturel (ACSAPC) a été motivée par la totale incapacité des processus actuels en matière de politique et de prise de décisions à répondre aux besoins des femmes autochtones. Les sociétés autochtones et non autochtones sont à blâmer non seulement pour avoir marginalisé les femmes autochtones, mais aussi pour avoir négligé complètement la valeur qu'elles apportent à ces processus. Nous avons pour objectif de veiller à ce que la Commission de vérité et de réconciliation accorde une valeur égale aux rôles des femmes autochtones et réponde à leurs besoins d'un bout à l'autre du processus. Nous avons constaté les résultats de la dévalorisation et du déséquilibre, comme la moins bonne santé générale, les taux d'incarcération disproportionnés, le suicide, l'accoutumance, les maladies chroniques, la violence et les décès chez les Autochtones, en particulier les femmes. La recherche de la vérité et de la réconciliation doit viser à influencer sur ces résultats.

La prise en considération de la culture est d'une importance cruciale pour la Nation métisse qui, dans bien des cas, a été victime des approches panautochtones. Très souvent, ces approches sont totalement inefficaces quand vient le temps de s'occuper des Métis en tant que Métis ou de s'en occuper tout court. Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones à l'extérieur de la réserve, de portée nationale, est un bon exemple d'étude de cas. Il prétend inclure les Métis, mais de façon générale, il est administré par les centres d'amitié, qui adoptent un point de vue culturel axé sur les Premières Nations. La même remarque vaut pour la stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, d'aspect national, qui a été utilisée pendant la dernière décennie. Nous ne contestons pas les thèmes et les approches des Premières Nations, mais nous voulons savoir pourquoi les Métis sont exclus. Il ne s'agit pas d'un cas isolé; la plupart des initiatives autochtones pancanadiennes aboutissent à un résultat identique. La nouvelle approche de nation à nation adoptée par le nouveau gouvernement est un

pas dans la bonne direction, mais elle doit être intégrée dans toutes les initiatives nationales qui touchent les femmes métisses.

Les initiatives fédérales actuelles touchant l'analyse des questions liées aux différences entre les sexes sont en cours d'élaboration depuis la ratification, par le Canada, de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. À la suite de la publication du rapport de 2009 du vérificateur général, le gouvernement du Canada a adopté un plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes, couvrant l'ensemble du gouvernement, qui s'applique à tous les ministères et organismes fédéraux. À l'automne de 2015, le vérificateur général a déposé ses conclusions sur les progrès réalisés par quatre ministères, dont Affaires autochtones et du Nord canadien et Emploi et Développement social Canada.

Le vérificateur général a souligné que l'analyse que chaque ministère ou organisme doit entreprendre pour élaborer des mesures stratégiques, législatives ou relatives aux programmes doit comprendre les questions fondamentales suivantes :

- L'initiative touchetelle différemment les femmes et les hommes en fonction de l'âge, des études, de la culture ou d'autres facteurs d'identité?
- L'initiative favorisetelle une participation à part entière et des résultats égaux pour les femmes et les hommes, selon leur diversité?
- L'initiative atelle des répercussions imprévues sur certains groupes de femmes ou d'hommes, ou créetelle des obstacles pour ces groupes?

Dans son rapport de 2015, le vérificateur général ne mâche pas ses mots, concluant ceci : « Dans l'ensemble, nous avons constaté que 20 ans après que le gouvernement ait pris l'engagement d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes (ACS) à ses décisions politiques, seulement quelques ministères et organismes fédéraux ont instauré un cadre d'ACS. Par ailleurs, nous avons constaté que les ministères et organismes qui disposaient d'un cadre d'ACS ne réalisaient pas toujours des analyses exhaustives, et que la qualité des analyses était variable. » Il ajoute que « si l'analyse comparative entre les sexes n'a pas été réalisée ou qu'elle est incomplète, les répercussions différenciées des diverses initiatives sur les femmes et les hommes pourraient ne pas être entièrement prises en compte dans les

décisions du gouvernement à l'égard des politiques, des mesures législatives ou des programmes proposés. »

Si, après 20 ans, le gouvernement du Canada ne peut en arriver à une application uniforme de son approche touchant la mise en œuvre de l'ACS dans ses ministères et organismes, dans quelle mesure serait-il plus difficile d'intégrer le point de vue autochtone qui inclut un point de vue autochtone tenant compte des différences entre les sexes? Cette question théorique traite de la nécessité de faire participer les peuples autochtones au tout début du processus de mise en œuvre et s'élargit à la manière dont cette participation fait l'objet de suivi et de rapport en cours de route. Le vérificateur général était impressionné du fait que les organismes centraux s'engageaient maintenant à promouvoir le processus d'ACS, ajoutant que « Cependant, en dépit de ces efforts, nous avons remarqué que divers obstacles entravaient la réalisation d'ACS et la prise en compte des enjeux hommes-femmes dans les processus décisionnels, notamment le fait que les ministères et organismes **ne soient pas obligés** [c'est nous qui soulignons] de procéder à ce type d'analyse pour éclairer les projets de politiques, de mesures législatives ou de programmes. » Cela montre bien la nécessité de se demander si le gouvernement devrait élaborer, à l'intention des ministères et organismes, une exigence impérative d'appliquer la Déclaration et son ACS.

Le gouvernement du Canada doit entamer un processus intensif de participation afin de discuter des mesures, des exigences en matière de rapport, des mécanismes de règlement des différends et des processus de mise en œuvre de la Déclaration. Il doit aussi tendre la main aux peuples autochtones afin de discuter du type de mécanisme gouvernemental à mettre en place pour appuyer la mise en œuvre de la Déclaration. Le Canada a une longue histoire en ce qui a trait à la création d'institutions visant à appuyer d'autres cadres des droits, plus précisément les cadres des droits de la personne aux échelons fédéral et provincial. On doit examiner ces modèles institutionnels et les prérogatives qui y sont liées afin de déterminer s'ils peuvent faire partie intégrante d'une stratégie de mise en œuvre pour appliquer et faire respecter la Déclaration.

- **Mettre en œuvre la Commission de vérité et de réconciliation : appels à l'action**

L'organisme FMO est un peu ambivalent face au travail effectué actuellement par le gouvernement du Canada pour mettre en œuvre les 94 appels à l'action. Même s'il soutient les appels à l'action, ceux-ci n'ont pas d'incidence sur la nation Métis, car le mandat de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) a largement exclu l'expérience des Métis en ce qui a trait aux pensionnats. Le Ralliement national des Métis et l'organisme FMO reconnaissent le travail réalisé par la Commission afin d'aborder l'un des chapitres les plus tragiques de l'histoire des relations du Canada avec le peuple autochtone. Toutefois, seul un nombre relativement faible de Métis

qui ont fréquenté les pensionnats indiens ont été inclus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens de 2006.

L'organisme FMO a été très déçu de l'absence complète, dans le rapport de la Commission, de toute recommandation pertinente ou portant sur des mesures correctives pour s'occuper de la vaste majorité des citoyens de la Nation métisse qui ont fréquenté les pensionnats pour Métis régis par les mêmes politiques assimilationnistes. Nous avons constaté avec stupéfaction qu'à l'exception d'une allusion aux métis dans le contexte de la question « Quels sont les peuples autochtones au Canada? », il n'y avait aucune mention particulière de l'exclusion des pensionnats pour Métis, ni de la nécessité, pour le Canada, de s'occuper des survivants métis.

Le 15 décembre 2016, le premier ministre nous a informés de la création d'un conseil national pour la réconciliation. Un conseil d'administration provisoire fera des recommandations sur la création du conseil national et amorcera un processus participatif en vue d'élaborer des recommandations quant à la portée et au mandat du conseil national. En outre, dix millions de dollars ont été prévus pour les travaux du Centre national pour la vérité et réconciliation, situé à l'Université du Manitoba. Le premier ministre a annoncé qu'à la suite de cet engagement, le Canada a rempli 41 des appels à l'action énoncés dans le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation. L'organisme FMO n'a pas été consulté quant aux personnes qui doivent siéger au conseil provisoire.